Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 038-213804727-20260917-D_260917_12-DE

SARCENAS
Le Col de Porte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 septembre 2026

Arrondissement de GRENOBLE
Canton de SAINT EGREVE

Commune de SARCENAS

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 septembre 2026

Délibération n° 260917_12

Décision modificative n° 4 au budget principal 2026

L'an deux mil vingt-six, le 17 septembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de SARCENAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie en salle du Conseil,

Présidente : Annie PRAT

Présents : Annie PRAT, Sylvain DULOUTRE, Chantal DURANTON, Sébastien ODDOS, Jean-Luc PESLE, Marie-France CROIX, Mathilde POPINEAU, Célie CHANEAC, Pierre HILY-BLANT, Yann DAVIN

Secrétaire de séance : Sylvain DULOUTRE
Excusés ayant donnés pouvoir : Aldric MATHIEU à Célie CHANEAC
Absents :

▲ 12. Décision modificative n°4 au budget principal 2026

Mme Chantal DURANTON expose au Conseil municipal qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits au budget principal de la commune pour l'exercice 2026, afin de tenir compte de l'évolution des besoins en cours d'exercice.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1612-11 ;

Vu le budget principal de la commune pour l'exercice 2026 ;

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits inscrits au budget principal ;

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la décision modificative n° 4 suivante :

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 038-213804727-20260917-D_260917_12-DE

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES

Article	Libellé	Montant
6042	Achats de prestations de services	- 400,00 €
60622	Carburants	+ 500,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	- 1 000,00 €
611	Contrats de prestations de services	+ 7 500,00 €
6156	Maintenance	- 1 000,00 €
6161	Multirisques	+ 300,00 €
6218	Autre personnel extérieur	- 1 000,00 €
622	Rémunérations d'intermédiaires	+ 1 000,00 €
623	Publications	- 600,00 €
633	Impôts et taxes	- 500,00 €
6450	Charges de sécurité sociale	- 2 000,00 €
6470	Autres charges sociales	+ 200,00 €
65313	Cotisations de retraite	- 200,00 €
65568	Autres contributions	+ 2 200,00 €
65888	Autres	+ 5 000,00 €
739118	Autres reversements	- 2 150,00 €
739221	FNGIR	+ 5 500,00 €
7392221	Fonds de péréquation	+ 1 200,00 €
023	Virement à la section d'investissement	- 14 550,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

Article	Libellé	Montant
203	Frais d'études, de recherche et de développement	- 3 550,00 €
2131	Bâtiments publics	- 11 000,00 €
Total		**- 14 550,00 €**

Recettes :

Article	Libellé	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	- 14 550,00 €
Total		**- 14 550,00 €**

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 038-213804727-20260917-D_260917_12-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

APPROUVE la décision modificative n° 4 du budget principal 2026 telle que présentée ci-dessus ;

AUTORISE Madame la Maire à procéder aux écritures budgétaires correspondantes ;

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État et exécutée conformément à la réglementation en vigueur.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 10 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Fait et délibéré en Mairie de SARCENAS, les jours, mois et an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme au registre

La Maire, Annie PRAT

